

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NOMBRE DE PERSONNES NOM ADMISSIBLES AUX PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant en possession depuis hier d'un renseignement sérieux obtenu du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, selon lequel 500,000 Canadiens n'auraient, au plus tard le 31 décembre, pas d'autre choix que d'aller au bureau du bien-être social étant donné qu'ils auront épuisé leur droit aux prestations d'assurance-chômage, et étant donné que le ministre responsable a refusé d'infirmer ou de confirmer ce renseignement obtenu de son propre ministère, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que cette Chambre, à l'unanimité, exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de rendre public, dans les plus brefs délais, le nombre approximatif de Canadiens qui n'auront plus droit à l'assurance-chômage d'ici le 31 décembre et, dans l'hypothèse d'une réponse négative, mon affirmation ne fera que prendre de la valeur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION ROYALE KENT

LE RETRAIT DE LA MESURE LÉGISLATIVE SUR LES QUOTIDIENS ENVISAGÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je demande à proposer une motion de toute urgence, aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme la réponse du gouvernement au rapport de la Commission Kent légitime le problème au lieu de le résoudre, qu'elle met en furie les éditeurs canadiens qui ont juré d'en combattre les dispositions—dans les airs, sur terre, sur mer et dans les rues du Canada—et qu'il est peu probable qu'une loi sur les quotidiens ne soit jamais soumise ou adoptée aux Communes, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre responsable de la Commission Kent abandonne temporairement l'idée de présenter une mesure législative sur les quotidiens et qu'il consulte

Questions orales

le ministre de la Consommation et des Corporations au sujet d'éventuelles modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et de l'établissement provisoire au sein du Bureau de la politique de la concurrence, d'une direction spéciale des médias qui jetterait les bases d'une industrie concurrentielle des communications au Canada.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICABILITÉ AUX FONCTIONNAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, les cas de Neil Fraser et de Paul McNeil ont révélé l'existence de codes de conduite régissant le comportement personnel des fonctionnaires de l'État. Le commissaire canadien des droits de la personne signale que l'application de ces codes de conduite entrave la liberté de parole au Canada. Je propose, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que le ministre de la Justice donne véritablement un sens à la Charte canadienne des droits et des libertés et qu'il révise les codes de conduite qui régissent les fonctionnaires de l'État pour déterminer si l'application des dispositions de ces codes enfreint la liberté de pensée et de parole, ce qui les rend anticonstitutionnels.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances (M. MacEachen). Dans son exposé budgétaire du 12 novembre, le ministre prévoyait un taux de chômage de 7.8 p. 100 cette année. Le ministre sait, et les Canadiens aussi, que le taux de chômage est de 9.6 p. 100 à l'heure actuelle, ce qui représente environ 1 million et quart de chômeurs en quête d'emploi.

Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a déclaré à l'Association minière du Canada que les licenciements se poursuivaient à un rythme relativement rapide et qu'il fallait prévoir un chômage élevé pendant encore un certain temps.